



MOT DU MAIRE



ÉLECTIONS MUNICIPALES NOVEMBRE 2021, FEMMES RECHERCHÉES !

Le cours de l'année 2020 marquera notre mémoire de façon indélébile. Les médias sont inondés de reportages sur la pandémie. Par ailleurs, ceux-ci se permettent également de regarder de l'autre côté de la frontière afin de nous informer des élections américaines. N'ayez crainte, je ne m'attarderai pas davantage sur ce sujet.

Je voudrais cependant vous entretenir des élections municipales prévues en novembre 2021, tout juste dans un an à quelques jours près. En premier lieu, je vous informe que ma décision de me présenter pour un troisième mandat n'est pas arrêtée pour l'instant. Mon intention est de faire l'annonce publique à la fin du printemps.

Indépendamment de celle-ci, j'aimerais vous parler du principe de parité d'un conseil municipal qu'il serait souhaitable d'atteindre lors du prochain scrutin.



La parité est un concept établissant que les femmes et les hommes participent égale-

ment à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux genres. La zone paritaire est généralement établie de manière à ce que le nombre de candidats et candidates ne baisse jamais sous le taux de 40 % et ne dépasse pas 60 % en matière de représentation. Actuellement, notre conseil est constitué de deux femmes et cinq hommes, ce qui en résulte un taux de représentativité de 28 % contre 72 %. Dans le précédent mandat, la zone paritaire avait été atteinte puisque trois femmes faisaient partie du conseil.

Voici ce que Le Secrétariat à la condition féminine nous dit sur les avantages de la présence accrue des femmes en politique :

POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES EN POLITIQUE MUNICIPALE ?

Les femmes constituent la moitié de la population et elles contribuent à l'avancement de la société québécoise en tant que travailleuses, mères et contribuables. Au même titre que les hommes, elles doivent être présentes au sein des instances municipales et prendre part aux décisions.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'ATTEINDRE LA ZONE PARITAIRE DANS UN CONSEIL MUNICIPAL ?

Pour influencer sur la dynamique d'une assemblée politique, le

nombre de femmes doit atteindre une masse critique. « Le chiffre de 30 % est le plus souvent retenu par les organisations internationales (...) bien que certaines auteures le fixent à 40 % ». »

Au Québec, 18,9 % des maires sont des femmes. Cette sous-représentativité est due à plusieurs facteurs qui entrent en jeu, notamment le fait que les femmes aient été exclues du pouvoir pendant de nombreuses années et à leur obligation de s'intégrer à un environnement où les pratiques ont été façonnées, au fil des décennies, par et pour des hommes.

Ces derniers n'avaient pas, par exemple, à se préoccuper de concilier leurs responsabilités familiales et leur engagement politique comparativement à la difficulté que pouvaient éprouver certaines femmes à combiner leur vie professionnelle, personnelle et politique.

Néanmoins, le fait de démystifier le monde municipal, de conscientiser et d'informer davantage la population semble donner des résultats encourageants depuis quelques années. En effet, en 2019, on constate que 42,5 % des élus municipaux de 18 à 35 ans sont des femmes.

On entend encore trop souvent dire que le monde municipal est un monde d'hommes. J'invite donc les femmes à se joindre à celles qui sont déjà impliquées dans les prises des décisions du

(Suite page 2)

Dans ce numéro :

Mot du maire	1-2
Covid-19—Fleurons du Québec	2
Bibliothèque — Prévention - Avis	3
Enregistrement des chiens	4
Compostage - sacs	4
Informations générales	4

DEMANDES DE PERMIS

L'inspecteur en bâtiment est présent au bureau municipal uniquement le mardi depuis le 3 novembre. De nombreuses demandes de permis lui sont transmises et souvent, avec un très court délai avant le début des travaux. Nous vous demandons de transmettre vos demandes de 3 à 4 semaines à l'avance afin qu'il puisse traiter votre dossier et vous remettre votre permis à la date prévue. Merci!

MOT DU MAIRE

(Suite de la page 1)

monde municipal. Votre vision est importante pour la communauté Ébouloise d'aujourd'hui et celle de demain. Je suis disposé à répondre à toutes questions concernant le rôle et les responsabilités d'un élu municipal, du temps à y consacrer et des moyens existants ou à être mis en place selon la situation familiale, personnelle et professionnelle d'une candidate potentielle.

Bonne réflexion et bienvenue à toutes les futures intéressées !

BUDGET 2021

Il est plus que possible que la présentation du budget aura lieu en visioconférence tout comme nos séances régulières du conseil actuellement. Celle-ci est prévue le lundi 14 décembre et diffusée sur notre site Internet le lendemain afin de vous permettre d'y accéder et de poser vos questions. Les taux de taxes (résidentiel et commercial) ainsi que les tarifs reliés aux différents services seront annoncés lors de cette présentation.

Pierre Tremblay, maire

COVID-19

Bientôt, il y aura 8 mois que nous vivons en pandémie et depuis ce temps, un nombre incalculable de déclarations ont été prononcées, des centaines de procédures ont été mises en place et un grand nombre de programmes d'aides ont vu le jour. Notre vie gravite autour de la COVID-19 et devons nous soumettre à tous les aléas qu'elle nous impose.

La deuxième vague est plus préoccupante car plusieurs éclosions apparaissent dans Charlevoix, ce que nous n'avions pas connu au printemps dernier.

Le bureau municipal est actuellement ouvert au public. Cependant, la possibilité de le fermer ou non est étudiée de près, au fur et à la mesure que nous prenons connaissances des directives de la Santé publique. Ainsi, étant donné la situation, la présence du personnel administratif est réduite au bureau municipal et le télétravail est priorisé. Vous devez utiliser les mêmes coordonnées téléphoniques et les courriels habituels pour nous rejoindre et il est fortement recommandé de prendre rendez-vous avec la personne désirée avant de vous présenter si c'est nécessaire.

Les membres du conseil municipal

ont eux aussi adapté leur pratique. Jusqu'à nouvel ordre, les séances auront lieu à huis clos, en visioconférence et disponibles sur notre site Internet le lendemain avec un lien sur notre page Facebook pour faciliter la consultation.

Il est possible d'acheminer vos questions selon la procédure mentionnée sur l'avis public de la réunion publié sur notre site Internet. Celles-ci seront répondues directement à la personne qui le demande ainsi qu'à la période de questions lors de la séance ordinaire du conseil.

Pour ma part, vous pouvez me joindre par courriel à cette adresse : mairie@leseboulements.com ou par téléphone au 418 489-2988 poste 6.

À la lumière des résultats journaliers positifs et des directives répétées du ministère de la Santé et de Services sociaux, il est essentiel de prendre conscience qu'individuellement, nous pouvons éviter la propagation du virus afin que collectivement nous revenions le plus rapidement possible à une normalité semblable à celle que nous vivions avant la pandémie.

La distanciation, le port du couvre-visage et le lavage des mains sont les mesures de base. Merci de respecter ces règles et d'éviter les rassemblements.



L'an dernier, notre municipalité a entrepris les démarches pour adhérer au programme des Fleurons du Québec.

Que ce soit pour stimuler la mobilisation citoyenne, la progression de l'aménagement paysager sur le territoire ou les valeurs mobilières, voilà quelques exemples des avantages que nous pouvons retirer de ce programme novateur.

Depuis 2006, les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités du Québec. La cote de classification des fleurons est semblable à celle des étoiles pour les établissements hôteliers et se situe entre 1 et 5.

Un classificateur a visité notre territoire en août dernier et a évalué plus de 60 % des aménagements paysagers au moyen d'une grille de pointage horticole comprenant 1 000 critères.

L'entrée municipale, les édifices municipaux, le domaine institutionnel, résidentiel et commercial tout comme les initiatives communautaires et de développement durable furent considérés dans cette évaluation. Chacune comporte des notifications d'ordre général avec des suggestions d'amélioration.

Nous sommes très heureux de faire notre entrée dans le programme avec 3 Fleurons. C'est un excellent départ ! Les domaines municipal, institutionnel, résidentiel ou commercial ont un désir marqué de mettre en valeur notre formidable paysage. Dans cet objectif, il serait pertinent de mettre en place un comité d'embellissement composé de bénévoles pour soutenir la municipalité et coopérer dans ses efforts.

Nous sommes convaincus des retombées sur le plan social, économique et environnemental tout en renforçant notre fierté d'être Éboulois et Ébouloise.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

En raison de la situation que nous vivons présentement dû à la COVID-19 dans notre région, les membres du CA de la bibliothèque, en accord avec les autorités compétentes, ont décidé d'un commun accord de fermer la bibliothèque jusqu'à la fin du confinement.

Nous évaluerons sa réouverture possible au début décembre. Il vous sera donc impossible de faire des réservations par Internet ni par téléphone.

RETOUR DES LIVRES

Concernant les retours de livres, vous ne serez pas pénalisés quelque soit la date de votre retour. Il vous sera possible de les rapporter dans la

chute à livres située à l'édifice municipal, si ce dernier est ouvert. Nous nous ferons le suivi de votre retour.

INFORMATION RÉOUVERTURE

Concernant notre réouverture possible en décembre, un message courriel sera transmis à tous nos abonnés à cet effet. Nous aimerions pouvoir vous offrir la possibilité de vous procurer quelques livres pour la période des Fêtes.

Donc, surveillez vos courriels et consultez régulièrement notre **page Facebook** :

[Bibliothèque Félix Antoine Savard](#)

Nous vous remercions de votre compréhension !

Francine Bolduc

Pour l'équipe du CA de la bibliothèque

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

QUE le règlement n° 236-20 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'ajouter des dispositions particulières rendant possibles les projets intégrés »

est entré en vigueur le 8 septembre 2020.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet [leseboulements.com](#).

Donné aux Éboulements le 28^e jour d'octobre 2020.

Linda Gauthier, directrice-générale

PRÉVENTION INCENDIE

La Semaine de prévention des incendies s'est déroulée du 4 au 10 octobre dernier sur le thème « **Le premier responsable, c'est toi!** »! Au cours de cette Semaine, des conseils de prévention incendie ont été publiés sur la page Facebook de la municipalité. N'hésitez pas à les consulter si ce n'est déjà fait. Près de 50 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine et un incendie sur quatre débute dans la cuisine.

CHANGEMENT D'HEURE

C'est dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre dernier que nous avons reculé nos montres et horloges d'une heure. À chaque changement d'heure, il est recommandé d'en profiter pour remplacer les piles et vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs. N'attendez pas que les piles atteignent leur plus bas niveau d'efficacité... Si vous ne l'avez pas fait, il est temps de changer les piles de votre avertisseur !

LES CENDRES CHAUDES

Avec la venue de la saison froide, nombreux d'entre nous utilisent un chauffage d'appoint au bois.

Chaque année, les statistiques révèlent qu'il survient un grand nombre d'incendies causés **par un mauvais entreposage des cendres chaudes** et que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les **10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers** lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

COMMENT VOUS EN DÉBARRASSER ?

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage,

du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.

- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques (bac brun).
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

ATTENTION : Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

AUTO-ÉVALUATION

Des formulaires d'auto-évaluation de la sécurité incendie des résidences qui n'ont pas encore été visitées seront bientôt distribués afin de recueillir et compléter nos informations en lien avec le schéma de couverture de risques. Merci de prendre le temps pour les remplir et les retourner dans l'enveloppe qui vous sera fournie à cet effet.

INFORMATIONS

ENREGISTREMENT DES CHIENS

À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation municipale concernant les chiens, plusieurs citoyennes et citoyens ont procédé à ce jour à l'enregistrement de leur chien et nous les remercions.

Toutefois, à la lueur des informations reçues, un bon nombre propriétaires ou gardiens de chiens sur notre territoire n'aurait pas encore enregistré leur chien, ce qui est maintenant obligatoire.

Nous vous transmettons de nouveau l'information requise pour le faire dès maintenant et aller sur le site Internet de la SPCA Charlevoix :

<http://spcacharlevoix.org/enregistrer-votre-chien/> ou se rendre directement au refuge au :

25, rue de la Scierie
St-Hilarion (Québec) G0A 3V0
Téléphone : (418) 400-8800

HEURES D'OUVERTURE

8 h à 12 h et 13 h à 16 h, | 7 jours/7
Merci de votre collaboration !

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988

Messagerie :
municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Conseillers : Jimmy Perron
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Johnny Gauthier



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements



DISTRIBUTION DE SACS EN PAPIER COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES HIVERNALES

Afin d'accroître la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, la MRC de Charlevoix offre gratuitement aux résidents un paquet de sacs en papier grand format pour leur bac brun.

Ces sacs pourront être installés dans le bac brun pour faciliter l'accumulation de vos résidus alimentaires durant la période hivernale.

Lorsque le sac sera plein au 3/4, vous pourrez le refermer et le déposer en bordure de la route selon l'horaire prévu.

L'utilisation d'un grand sac permet la collecte des matières organiques en évitant qu'elles adhèrent au bac et qu'elles soient facilement vidées dans le camion.

OÙ VOUS PROCURER VOTRE PAQUET DE SACS EN PAPIER ?

Les sacs seront disponibles au bureau municipal des Éboulements à compter du 9 novembre aux heures d'ouverture. Un seul paquet par foyer sera remis.
Merci de votre collaboration !



La collecte des matières organiques est possible même en hiver!



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 7 décembre
SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET : LUNDI, 14 décembre

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi. Fermé en après-midi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : DANIÈLE TREMBLAY
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME : MATHIEU BILODEAU
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : VALÉRIE TREMBLAY

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHEF POMPIER : GRÉGOIRE BOUCHARD
CHEF D'ÉQUIPE : PATRICK BOUCHARD
INSPECTEUR EN BÂTIMENT : JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi de 8 h 30 à 16 h 30

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

La prochaine édition de l'Écho des Éboulements paraîtra le 21 décembre. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à l'adresse suivante : dtremblay@leseboulements.com